HUITIEME ANNÉE. N° 35. 2 SEPTEMBRE 1886.

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME — MORALE — LITURGIE — DROIT CANON
ÉCRITURE SAINTE — PATROLOGIE — HISTOIRE SACRÉE — PRÉDICATION

Recueil paraissant tous les Jeudis

RÉDACTION et ADMINISTRATION : Librairie V^{or} PALMÉ, Dir^r de la Société Générale de Librairie Catholique, 76, r. des Sts-Pères, Paris

CONDITIONS D'ABONNEMENTS : Paris et Départements, Belgique et Suisse.—Un An : 8 francs.—Autres Pays : 10 francs.

SOMMAIRE DU N° 35 :

PRÉDICATION : Pour la fête de la Nativité de la Sainte Vierge : sur le mystère de ce jour. — CONGRÉGATIONS ROMAINES : *S. C. des Indulgences* : Ce qui est à lire avant la bénédiction papale donnée par les évêques. — CONSULTATIONS LITURGIQUES, CANONIQUES. 1° Quelle est la rigueur du précepte de n'offrir le saint Sacrifice que sur un autel consacré? 2° Distinction de l'autel fixe et de l'autel portatif? 3° Quel est le caractère propre et essentiel de l'autel fixe? 4° La table de l'autel fixe peut-elle être formée de plusieurs pierres cimentées ensemble? 5° La surface de l'autel fixe doit-elle être recouverte et la pierre sacrée enveloppée d'une toile différente des trois nappes, et pourquoi? 6° Une église qui n'a pas d'autel fixe peut-elle être consacrée? — 7° Quel est la dimension de l'autel portatif? 8° Le calice, et les hosties qu'on consacre à la messe doivent-ils reposer sur la pierre sacrée tout le temps du saint Sacrifice? 9° Est-ce la pierre sacrée que le prêtre doit baiser? 10° A quelle distance du bord de l'autel convient-il de placer la pierre sacrée? — JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE : Le trésorier de la fabrique peut-il recevoir des à-comptes? — Les fabriciens peuvent-ils être acquéreurs des biens des fabriques? Comment se paient les prix de ventes faites par les fabriques? — Les instituteurs publics peuvent-ils enseigner le catéchisme dans leurs logements en dehors des heures de classe? — VARIÉTÉS : La Franc-Maçonnerie. — COURRIER DE L'UTILE : Le lait et l'obésité.

REVUE LITTÉRAIRE

A Jérusalem! A Jérusalem! criait la vieille France chevaleresque. Et les preux bardés de fer, la croix sur la poitrine, se précipitaient par milliers pour aller arracher la ville sainte aux mains des infidèles. — A Lourdes! A Lourdes! Tel est le cri du jour. Mais ce n'est pas la France seule qui le pousse, c'est l'Europe entière, ce sont les Deux-Mondes! et l'on arrive par mille, par dix mille de tous les points de la France, et d'Italie, et d'Espagne, et d'Angleterre, et d'Autriche, et de New-York, et du Canada, et du Brésil, pour prier la Vierge de Lourdes.

Il est bon de rappeler à ce propos que ce feu sacré est surtout alimenté par l'admirable livre de M. Henri Lasserre : **Notre-Dame de Lourdes**, continuellement réimprimé en France, traduit dans toutes les langues, tout récemment augmenté de ce *second* et *palpitant* volume : LES EPISODES MIRACULEUX DE LOURDES. Comme histoire classique du miracle, comme œuvre littéraire de premier ordre, nous recommandons ce beau livre, comme aussi, d'ailleurs, tous les ouvrages de M. Lasserre sur Lourdes : une foule de personnes ne les connaissant pas encore, malgré les deux cent mille exemplaires répandus dans le monde. On trouvera plus loin l'indication des diverses éditions sous lesquelles ils ont été publiés.

A la suite des ouvrages de M. Henri Lasserre sur Notre-Dame de Lourdes, nous en mentionnons quelques autres fort remarquables dus à divers auteurs, ainsi que les principaux livres écrits en ces derniers temps sur le Mont Saint-Michel, La Salette, Pontmain, etc., tous, foyers vitaux de cette foi ardente et agissante qui remue les foules d'une manière si extraordinaire, et nous donne le spectacle de ces mouvements incessants, multipliés qu'on appelle les pèlerinages.

∴

ALMANACH-JOURNAL

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE SEPTEMBRE 1886

Calendrier. — Principaux patrons du mois. — Le Le temps qu'il doit faire en septembre. — LES HÉROS DE LA FRANCE : Duguay-Trouin, mort le 27 septembre 1736. (Notice historique et Portrait). — Les vingt francs de Charles Nodier. — Proverbes agricoles. — Les Hirondelles (article et gravure). — Un beau signe de croix. — Le Commandant Dominé. (Notice et portrait). — Une Française. — Mort frappante (M. Cayrade, maire de Decazeville) (avec gravure). — Litz. (Notice et Portrait). — Le Sommeil et les Rêves. — Le Grand Nom! — Charles-Quint et le moine barbier. (Anecdote, avec gravure). — Le premier cheval dompté par l'homme, légende arabe (avec gravure). — Touchant exemple de maternité. — D'où vient le mot « Gibier » (avec gravure). — Que le plus sûr moyen de compromettre l'avenir d'un enfant est de lui laisser faire toutes ses volontés. Trait historique emprunté à l'histoire de Denys, tyran de Syracuse (avec gravure). — Mère normande chez un photographe. — La Tour penchée de Pise (avec gravure). — Le chant d'un mendiant breton composé par lui-même (avec gravure). — La vieille horloge de l'escalier, traduit du poète américain Longfellow. — Francklin et la bière (avec gravure). — Une bonne petite sœur. — Pensées diverses.

En résumé, trente-deux pages de texte et douze gravures, dont deux portraits : Litz et le commandant Dominé.

L'*Almanach-Journal* paraît tous les mois par brochures de 32 pages, plus une couverture.

Le prix de l'abonnement est de 2 fr. par an. — 3 fr. pour l'étranger.

OUVRAGES SUR NOTRE-DAME DE LOURDES

ET

AUTRES PÈLERINAGES

Notre-Dame de Lourdes, par HENRI LASSERRE, ouvrage honoré d'un bref spécial adressé à l'auteur par Sa Sainteté le pape Pie IX; 101e édition. 1 vol. in-18 jésus de XII-464 pages, avec 2 gravures. 3 50

— LE MÊME OUVRAGE, 2e édition illustrée, ornée de 12 gravures. 1 beau vol. grand in-8° de VIII-355 pages, titre rouge et noir. 8 fr.

— LE MÊME, édition splendidement illustrée d'encadrements variés à chaque page et de chromolithographies : scènes, portraits, vues à vol d'oiseau, cartes, paysages, etc.; 2e édition. 1 magnifique vol. in-4° de VIII-592 pages, titre rouge et noir. Broché. 25 fr.

— Relié en toile pleine, ornée, tranches dorées. Prix, 30 fr.

— Relié dos chagrin, fers spéciaux, plats toile, tranches dorées. 35 fr.

Il a été tiré à part sur papier de Hollande 500 exemplaires numérotés. Prix, broché. 40 fr.

Les Épisodes miraculeux de Lourdes, tome 2e, de NOTRE-DAME DE LOURDES, par le même. Un splendide volume in-4°, illustré d'encadrements variés à chaque page et d'une chromo-lithographie. Broché, 25 fr. Cartonné toile, 30 fr. Rélié avec fers spéciaux, tranches dorées. 25 fr.

— LE MÊME, édition populaire. 1 vol. in-18 jésus. Prix, 3 50

Écrin de N.-D. de Lourdes, comprenant les heures pieuses du pèlerin aux pieds de Marie, par M. l'abbé L.-M. CASABIANCA, du clergé de Paris, 2e édition. 1 vol. in-16 de XXII-440 pages. 2 fr.

Histoire illustrée du Pèlerinage de Lourdes, par DOUBROY DE SAINT-ROMAIN. — Br. in-4° de 16 pages à 2 colonnes. Prix. 1 fr.

Élévations à N.-D. de Lourdes, manuel du pèlerin, par l'abbé ACHILLE VIDAL, aumônier du Lycée de Rodez. Approuvé et recommandé par Mgr l'évêque de Rodez et de Vabres. 1 vol. in-18 de VIII-208 pages. 1 fr.

Neuvaines à N.-D. de Lourdes, par GABRIEL ALCYONI. Brochure in-18 de 34 p. 30 c.

Les Merveilles du Mont Saint-Michel, par PAUL FÉVAL. 1 vol. in-12 de VII-403 pages. 3 fr.

— LE MÊME. 1 beau vol. in-8°, illustré, de XLIV-356 pages. 8 fr.

Le Mont Saint-Michel, guide du pèlerin et du touriste, par OSCAR HAVARD, rédacteur du *Monde*, avec l'approbation de Mgr l'évêque de Coutances et d'Avranches. 1 vol in-18 de 72 pages. 30 c.

Histoire illustrée du Pèlerinage du Mont Saint-Michel, par le même. — Br. in-4° de 16 pages. 1 fr.

Histoire illustrée du Pèlerinage de N.-D. de Pontmain, par ALFRED DE PERROIS. — Br. in-4° de 16 pages. 1 fr.

Album de N.-D. de Pontmain. Portraits des temoins, vues de Pontmain, chromolithographies, représentant les différentes poses de l'Apparition. In-8° cart. toile, doré sur tranches. 3 fr.

Notre-Dame de Montaigu, monographie religieuse, par VAN VEDDINGEN, chanoine honoraire, docteur en philosophie et en théologie, aumônier de la cour. 1 beau vol. in-12 de 265 pages. 3 fr.

Notre-Dame de la Salette, par l'abbé NORTET, missionnaire apostolique au diocèse de Grenoble. 1 vol. in-12 de XXIX-292 pages. Prix. 2 fr.

Notre-Dame de la Salette, son apparition, son culte, le pèlerinage national de 1872, par le P. J. BERTHIER, missionnaire de N.-D. de la Salette, avec l'approbation de Mgr l'évêque de Grenoble. 1 vol. in-12 de II-135 pages. Prix, 1 fr.

Les Pèlerinages de Paris, par M. l'abbé F.-B. SALMON, chanoine honoraire de Châlons, vicaire à Saint-Pierre de Chaillot. 1 vol. in-12 (format Charpentier), de x-350 pages. 5 fr.

Les Pèlerinages des environs de Paris, par le même. 1 vol. in-12 (même format) de 290 pages. 2 fr. 50

Pèlerinages (les saints) de Paray-le-Monial et de Vérosvres, en l'honneur du Cœur de Jésus et de la Bienheureuse Marguerite-Marie, par M. le chanoine CUCHERAT, aumônier à Paray-le-Monial. 1 vol. in-12 de 92 pages. 50 c.

Album-Guide des saints Pèlerinages de Paray-le-Monial et de Vérosvres, en l'honneur du Cœur de Jesus et de la Bienheureuse Marguerite-Marie, par M. le chanoine CUCHERAT, aumônier à Paray-le-Monial. 1 vol. grand in-8° de 92 pages, orné d'une carte et de 5 gravures. Broché. 2 fr.

PRÉDICATION

POUR LA FÊTE DE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE : SUR LE MYSTÈRE DE CE JOUR :

Nativitas tua, Dei Genitrix Virgo, gaudium annuntiavit universo mundo :
(Ex off. Liturg.)

Que dire d'un petit enfant qui vient de naître ? Soit que l'on envisage ce qu'il est au moment même de sa naissanee, soit que l'on examine ce qu'il sera plus tard dans l'avenir, soit que l'on considère ce qu'il a fait ou que l'on conjecture ce qu'il doit faire un jour, il n'y a là vraiment aucune matière à éloge. En effet, à la première heure de son entrée dans le monde, il est homme, voilà tout ce que l'on peut en dire. Est-ce même un homme ? N'est-ce pas plutôt une masse d'argile qu'un souffle de vie fait à peine respirer, un être qui ne diffère de la brute qu'en ce qu'un jour brillera en lui l'éclair de la raison? Quant à son avenir, tout ce qu'on peut en prévoir, c'est qu'il sera sujet à bien des misères, le jouet de bien des caprices, qu'il boira à longs traits et souvent au calice de la douleur ! Enfin sera-t-il homme de bien ou vicieux, puissant ou obscur, sage ou insensé, généreux ou lâche ? Autant de questions que l'on ne saurait résoudre. En un mot cet enfant n'a encore rien fait et l'on ignore ce qu'il fera dans la suite. En est-il ainsi de la Vierge Marie ? Oh non, à peine vient-elle de naître, que déjà il est certain qu'elle a beaucoup fait, et son histoire détaillée par avance dans les saints livres ne laisse aucun doute sur ce qu'elle sera dans sa vie. Voilà pourquoi l'Eglise se réjouit à sa naissance, voilà pourquoi elle appelle autour de son berceau et le ciel et la terre, et les anges et les hommes, voilà pourquoi elle chante aujourd'hui : *Nativitas tua, Dei Genitrix Virgo, gaudium annuntiavit universo mundo.*

Voyons donc comment, avant de naître, Marie a plus fait pour Dieu que tous les saints ensemble, et comment, pendant sa carrière mortelle, elle fera tout ce que peut promettre une vertu supérieure dès sa naissance à la vertu la plus consommée. C'est dans ces deux pensées que se résume tout ce discours.

I

Dès sa Conception immaculée, Marie fut une créature parfaite, soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre de la grâce, et dès ce premier instant, elle donna à ce fonds de perfection toute la fécondité, tout l'accroissement qu'elle était capable de donner et dont il était susceptible, et telle fut l'étendue de ses mérites avant même de voir le jour. Oui, c'est un article de notre foi, après l'âme de Jésus-Christ, la plus belle qui fut créée, c'est l'âme que Dieu mit dans le corps de Marie au moment de sa Conception. Non-seulement ce fut l'âme du monde la plus parfaite, mais de tous les ouvrages sortis des mains du Tout-Puissant, on peut dire que ce fut le plus excellent. Pour trouver dans la nature quelque chose de plus grand que l'âme de Marie, dit saint Pierre Damien, il faut aller jusqu'à l'auteur même de la nature : *Opus quod solus opifex supergreditur.* Que de lumières, en effet, et que d'élévations dans cet esprit ! Que de docilité dans cette volonté ! Que de tendresse dans ce cœur ! Que de douceur et de charmes dans les passions dont ce cœur est le siège ! Quel ordre, quelle harmonie entre ces mêmes passions ! Vit-on jamais des inclinations mieux réglées, des penchants plus conformes aux mouvements de la grâce, et un caractère plus doux et plus susceptible des impressions de l'Esprit-Saint ! A cette âme, si magnifiquement douée, le Seigneur avait uni un corps si parfait, que plus tard S. Denys avoue qu'il ne pouvait regarder Marie sans être ébloui, et qu'il l'aurait adorée comme une divinité si la foi ne lui eût appris qu'à Dieu seul appartient l'adoration. Et cependant Marie était alors au déclin de l'âge. Quelle impression eût-il ressentie s'il l'avait vue à la fleur de sa jeunesse? Oh ! quelle sera douce l'extase de vos enfants, o Vierge sainte, quand, en entrant dans le ciel, ils apercevront votre beauté éclatante, enrichie des accroissements infinis qu'elle a reçus, relevée de tout ce qu'il y a de plus brillant dans la gloire, adoucie par cet air de bénignité avec lequel vous les accueillerez ! Je ne m'étonne plus maintenant qu'en face de ce chef-d'œuvre de sa droite, Dieu, ravi, s'écrie : *Tota pulchra es, amica mea et macula non est in te.* Il y a plus : cette âme de Marie unie à un corps si digne d'elle, fut immédiatement sanctifiée, et son corps lui prêta des organes aptes à produire toutes les fonctions de la vie raisonnable. Conçue sans péché, c'est une croyance unanime que Marie reçut avec la grâce sanctifiante le parfait usage de la raison, que dès lors son esprit fut éclairé de toutes les lumières de la sagesse et enrichi de toutes les connaissances morales et surnaturelles. Mais quelle fut la mesure de cette grâce, et quel fut le premier emploi de cette raison si éclairée ? Cette grâce fut si abondante que tous les théologiens assurent avec S. Vincent Ferrier qu'elle fut au-dessus de la grâce accordée à tous les saints, à tous les esprits célestes : *Virgo sanctificata fuit in utero super omnes sanctos et omnes angelos.* Marie fut plus sainte, plus agréable aux yeux du Seigneur, plus digne de son amour et de ses complaisances, que tous les prédestinés ensemble, tellement que si, dans l'ordre de la conservation, Dieu avait été obligé de faire un choix, il aurait sans peine anéanti tous les anges qui peuplent les cieux; il aurait laissé dans le néant ces millions de martyrs, de vierges et de saints qui ont illustré l'Eglise, plutôt que de ne pas conserver cette Vierge à peine germée, à peine sortie de ses mains : *Super omnes sanctos et omnes angelos.* Voilà Marie au premier instant de sa conception. Si vous regardez les perfec-

tions naturelles, elle fut la plus accomplie des créatures ; considérez-vous les perfections intellectuelles ? elle fut incomparablement plus sage, plus éclairée que tous les savants qui ont vieilli dans la méditation des plus sublimes vérités. Jetez-vous les yeux sur les dons surnaturels ? elle fut plus sainte, à elle seule, que tous les saints du ciel et de la terre. Faut-il enfin ajouter que dès cet instant même, d'après Théodoret, elle vit Dieu, et en Dieu ce que les plus hautes intelligences n'y verront jamais. N'est-ce pas déjà une ample et riche matière pour un éloge en faveur de Marie naissante ?— Mais à ce qu'elle a été dès le premier instant de sa vie, si nous ajoutons ce qu'elle a fait, une carrière bien plus vaste encore s'ouvrira devant nous. En effet, aucun de ses talents naturels, aucune de ses qualités infinies ne fut oisive en Marie, tout porta des fruits ; dès lors tout son esprit fut appliqué à connaître et à louer Dieu ; tout son cœur, toute son âme occupés à l'aimer, toutes ses forces, soit naturelles, soit surnaturelles, produisirent et firent croître cet amour. Quelle charité, ô Dieu ! quelles flammes, quelles ardeurs allumées dans un instant et dans un cœur à peine créé ! car s'il est vrai que Marie aima dès lors selon toute l'étendue de la grâce sanctifiante qui était en elle, c'est une conséquence rigoureuse, nécessaire, que dès lors son amour fut plus ardent que l'amour de tous les séraphins, de tous les anges et de tous les saints, puisque en elle la grâce était plus abondante que celle donnée à toutes les créatures.

Aussi, quand bien même Marie, après cet heureux moment, fût demeuré le reste du temps endormie dans le sein de sa mère, elle serait encore digne des plus grands éloges, apporterait déjà au monde plus de mérites que les plus grands saints en emportent en quittant la vie ; mais au contraire, quel accroissement de vertu, quel abîme de mérites s'offre à nos regards ! Marie, depuis sa conception jusqu'au jour de sa naissance, n'a pas perdu un seul instant, elle n'a pas cessé d'aimer Dieu et de l'aimer autant qu'elle pouvait l'aimer avec la grâce dont elle était toujours remplie. Les plus illustres théologiens assurent qu'elle ne reçut jamais de grâces inefficaces, de grâces dont elle ne fit usage sur l'heure, dont elle ne tirât tout le fruit qu'elles étaient capables de produire. En outre, le saint usage des premières grâces en attirant sans cesse d'autres, elle a aimé sans relâche, sans interruption, comme s'exprime saint Bernardin de Sienne : *Mens Virginis in ardore dilectionis continuo tenebatur*. Si donc Marie, depuis sa conception jusqu'au jour où elle est née, a produit autant d'actes d'amour pour son Dieu qu'il s'est écoulé de moments, elle qui, dès le premier égala, surpassa même les anges et les hommes, quel immense trésor de grâces, de mérites elle apporta en naissant du sein de sa mère, après y être demeurée neuf mois entiers ! Ah ! je comprends pourquoi l'Eglise, ravie de tant de grâces, de tant de richesses, chante et répète sans cesse et sur tous les tons autour du berceau de cette auguste enfant : *Cum jucunditate, nativitatem beatæ Mariæ celebremus ; gloriosæ Virginis Mariæ ortum dignissimum recolamus.* Je ne m'étonne plus que les saints Pères, parlant de la grâce dont Marie se trouve comblée après soixante-trois années de vie, se servent de termes si surprenants. D'après S. Epiphane, cette grâce est immense ; d'après S. Augustin, inénarrable ; d'après Denis le Chartreux, infinie : *Mariæ sanctitas est infinita.* Saint Jean Chrysostome appelle Marie le trésor de toute grâce ; S. Jérôme dit que la grâce a été toute versée en elle ; S. Bernardin de Sienne, qu'elle en a reçu autant que Dieu peut en donner à une pure créature. *Tanta gratia Virgini data est quanta uni et puræ creaturæ dari possibile est.* Oui, j'admets toutes ces expressions, car puisque Marie a été si prompte, si attentive, si constante à faire fructifier la grâce, puisqu'elle l'a non-seulement doublée chaque année, mais à chaque heure, à chaque instant de son existence, il est impossible que les fruits n'en soient immenses, incommensurables et surpassant toutes les conceptions de notre intelligence. Ce que Marie a fait avant de naître, tel est le premier fondement de la joie que l'Eglise fait éclater en ce jour.

II

Un second fondement de cette joie : c'est ce que Marie doit être et faire dans le cours de sa vie. Les peuples se réjouissent à la naissance des enfants de leurs rois, et cependant ils ignorent si le règne de ces futurs maîtres sera doux ou tyrannique, heureux ou malheureux. Mais ce que l'on ne peut prévoir des enfants des rois, nous le savons avec la plus entière certitude de la grandeur et de la félicité du règne futur de Marie ; nous savons par avance qu'elle doit régner par sa beauté sur tous les cœurs et sur le cœur de Dieu même ; par ses lumières sur tous les esprits, par son pouvoir infini sur toutes les puissances de l'univers ; qu'avec elle régneront la douceur, la tendresse et la miséricorde ; qu'elle-même sera la gloire de ses sujets, leur protection, leur salut, leur mère, leur tout. Et d'où nous vient cette certitude ? Des saintes Écritures. Marie n'est-elle pas la fille des rois d'Israël et des patriarches, et ces patriarches et ces rois ne sont-ils pas les figures de Marie ? Et parce qu'ils sont les figures de Marie, toutes leurs qualités, toutes leurs vertus devront briller en cette céleste enfant, elles y devront briller même avec un surcroît incomparable de perfection. La différence, en effet, qui se trouve entre l'existence réelle d'un homme et la peinture de ce même homme, entre le plan d'un palais et ce palais même bâti sur ce plan, entre l'ombre et le corps qui la produit, cette même différence doit se trouver en Marie, qui est la réalité et tout ce qu'il y a eu d'illustres personnages sur la terre depuis la création du monde, dès là que ces personnages n'ont été que l'ombre

et la figure de Marie. Marie n'aura donc ni moins de foi qu'Abraham, ni moins d'obéissance qu'Isaac, ni moins de douceur, ni moins de piété que Jacob. On ne peut pas douter que sa chasteté ne surpasse celle de Joseph, son courage, le courage de David, sa sagesse, la sagesse de Salomon. Il faut nécessairement que comme Sara, on la nomme la mère des croyants. La beauté de Rachel, la fécondité de Lia, la valeur de Débora, la sainteté, le zèle et l'intrépidité de Judith, la prudence et le bonheur d'Esther, toutes ces admirables qualités doivent se réunir en Marie comme des lignes se réunissent au centre d'où elles partent.

Mais outre ces figures, qui selon la pensée d'un Père ont été comme des modèles vivants sur lesquels Dieu a voulu, pour ainsi dire, s'essayer et se préparer à la production de son chef-d'œuvre, outre ces figures vivantes, dis-je, il en a donné d'autres inanimées qui ne nous découvrent pas moins les merveilles ineffables qu'il se propose de faire en Marie et par Marie. L'arche de Noé est une image de Marie, image sans doute bien imparfaite, dit S. Bernard, car au lieu de huit personnes qui évitèrent le naufrage à la faveur de l'arche, Marie appelle au ciel tous les hommes. *Per illam octo tantum animæ salvantur, per istam omnes ad æternam vitam vocantur.* La verge mystérieuse de Moïse qui, entre ses mains, dompta toute l'Egypte, ouvrit un passage aux Hébreux à travers la mer Rouge, défit en un moment toute l'armée de Pharaon, fit descendre la manne des nues et sortir l'eau des rochers, n'est-ce pas une image de Marie, de cette Vierge naissante qui plus encore que ce bois miraculeux doit être entre les mains de Dieu la terreur de toutes les puissances infernales, nous ouvrir toutes les voies du salut, nous affranchir de tous les périls, nous assister dans tous nos besoins, attirer sur la terre le pain de vie, la manne des cieux et toutes sortes de bénédictions? Et la colonne de nuées, qui accompagna Israël dans sa marche au désert, tantôt le précédant pour lui servir de guide, tantôt le suivant pour assurer sa retraite, s'étendant quelque fois sur tout le camp pour le défendre des ardeurs du jour, c'est Marie en peinture et légèrement crayonnée. En effet, selon S. Bernardin de Sienne, les divers mouvements de cette nuée marquaient les différentes manières dont Marie protègera les prédestinés. *Aliquando præcedebat aliquando sequebatur, aliquando superferebatur ut mystice multiplicia patrocinia indicentur erga populum electorum.* L'arc-en-ciel, l'échelle de Jacob, le buisson ardent, la toison de Gédéon, l'arche d'Alliance, la verge d'Aaron, le sceptre d'Assuérus, le temple et le trône de Salomon, ne sont-ce pas autant de portraits mystérieux qui nous esquissent et expriment ou les perfections, ou les privilèges, ou les bienfaits de Marie ?

Dieu enfin ne s'est pas contenté de ces figures et de ces images pour nous annoncer Marie. Il envoie ses prophètes, et tous parlent de Marie, et au-dessus de tous, Isaïe, qui d'un seul mot épuise tous les éloges en faveur de celle que l'Esprit-Saint s'est choisie pour épouse: *Ecce Virgo concipiet et pariet filium et vocabitur nomen ejus Emmanuel.* Une Vierge concevra et enfantera un fils, qui sera nommé Emmanuel. Ces paroles regardent Marie, et dans ces paroles, quel magnifique présage de ses grandeurs futures! N'épuisent-elles pas l'éloquence humaine? Ne confondent-elles pas les lumières des plus hautes intelligences? Dieu seul peut comprendre tout le sens de ces paroles, et Dieu même, si je puis m'exprimer ainsi, ne peut pas concevoir une gloire supérieure à celle qu'elles promettent à Marie. Elle concevra et elle ne cessera pas d'être Vierge! Elle enfantera, et le fruit de ses entrailles sera un Dieu! Après cela, après cet oracle, il faut se taire, rien ne pouvant être dit de plus grand en l'honneur de cette Vierge naissante. Réjouissons-nous donc, chantons et tressaillons d'allégresse autour du berceau de Marie. *Cum jucunditate Nativitatem Beatæ Mariæ celebremus. Corde et animo Christo canamus gloriam in hac sacra solemnitate præcelsæ Genitricis Dei Mariæ.*

Descendants d'un père coupable, souillés dès le sein de notre mère, nous n'avons point eu part sans doute au privilège accordé à Marie dans sa conception et sa naissance. Mais la divine Bonté n'a point tardé à nous enrichir des dons qui nous en rapprochent. Régénérée bientôt par le baptême, notre âme, elle aussi, est devenue toute belle, pure et sans tache aux yeux de Dieu, le digne objet de ses plus chères complaisances. Cette grâce sainte, en quelle estime l'avons-nous tenue? Quels soins avons-nous pris de la conserver, de la fertiliser, de la faire abonder en fruits de salut. A l'exemple de Marie, et forts de sa divine protection, apprenons enfin à apprécier l'inestimable valeur de la grâce sanctifiante qui, principe de nos vertus ici-bas, doit être la mesure de notre gloire dans l'éternité.

CONGRÉGATIONS ROMAINES [1]

S. Congrégation des Indulgences.

Par Indult apostolique, les évêques donnent la bénédiction papale avec indulgence plénière deux fois l'an. On doit lire les lettres apostoliques qui confèrent à l'évêque ce pouvoir. Toutefois, pour ne pas retenir trop longtemps le peuple, on peut se contenter de les rappeler quand elles ont été lues une première fois.

Nous laissons le texte italien de l'avertissement contenu

[1] *Pour les décisions des Congrégations romaines rendues depuis cinquante ans, et recueillies actuellement au fur et à mesure de leur publication, nous recommandons les* Analecta Juris pontificii, *savante revue mensuelle qui se publie par fascicules grand in-4° d'environ 60 pages à 2 col.*

Un an, 20 *fr.* — *Etranger,* 25 *fr.* — *La collection* (23 *vol.) avec tables,* 460 *f.* — Grandes facilités de paiements. (Vve Palmé, éditeur, 76, rue des Sts-Pères, Paris.

dans la Consultation. Il est d'ailleurs facile à comprendre et à traduire.

PLACENTINA

Dubia quoad formulam utendam ab Episcopis in elargienda benedictione Apostolica cum indulgentia plenaria.

Cæremoniarius Episcopalis diœceseos Placentinæ in opere, cui titulus, *Praxis Pontificalis* auctore cl. Herdt, relate ad facultatem qua potiuntur Episcopi elargiendi benedictionem Apostolicam, cum plenaria Indulgentia sequentia perlegit : — « Si tamen lectio literarum Apostolicarum supprimatur, ne populus diutius in Ecclesia retineatur et sola formula -- *attentis facultatibus* etc. — latino et vernaculo idiomate legatur ut de delegatione constet, declaravit S. Congregatio Indulg. illum ritum et formam, attenta rationabili causa exposita, revera sufficere ad lucrifaciendam Indulgentiam Apostolicæ benedictionis, dummodo formulam — *attentis facultatibus* etc. — fidelibus constet ea Pontificia delegatione tantum impertitam fuisse.

Jam vero ab hac Sacra Congne Indulgentiarum et SS. Reliquiarum sequentium dubiorum solutionem humiliter expostulat :

1 Utrum responsum Sac. hujus Congnis a cl. Auctore relatum quod in collectione Decretorum legitur datum sub die 30 Junii 1840 generale sit an non, nempe : Utrum quotiescumque adsit illa rationabilis causa, liceat literarum Apostolicarum lectionem supprimere, maxime si alias jam iterum iterumque integræ lectæ sint, an non ?

Et quatenus negative.

2. Utrum, attenta rationabili causa ut supra liceat uti hoc brevi compendio lingua etiam vernacula ex. gr. uti sequitur :

« Il S. Padre Pio IX con Breve già altre volte pubblicato in questa Cattedrale in data del 29 Gennaio 1876 anno trentesimo del suo Pontificato, sottoscritto dall'Emo Fabio Cardinale Asquini, avendo conceduto a S. E. Revma Mons. nostro Vescovo Giovanni Batt. Scalabrini la facoltà di benedire solennemente il suo popolo, ed in nome del Romano Pontifice di concedergli l'Indulgenza Plenaria dal giorno della sua Consecrazione fino a tanto che presiederà al governo di questa Chiesa Piacentina in due dei più solenni giorni di ciascun anno, cioè nel giorno di Pasqua e in un altro da scegliersi a suo arbitrio; oggi la prelodata Ecc. Rma fa uso della facoltà di cui è provveduta a bene dell' amatissimo suo gregge. »

Sacra Congregatio Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præposita die 24 Julii 1885 propositis dubiis respondit : Ad 1. *Affirmative ad primam partem, Negative ad secundam.* Ad 2. *provisum in primo.* Datum Romæ ex Secretaria ejusden s. Congnis eadem die 24 Julii 1885.

I. B. Card. FRANZELIN Præfectus.
Josephus M. Can. COSELLI substitutus.

CONSULTATIONS

LITURGIQUES, CANONIQUES, ETC.

Q. — Je voudrais faire un travail de liturgie sur les autels. Je recours à vos lumières :

1° Quelle est la rigueur du précepte de n'offrir le saint Sacrifice que sur un autel consacré ? — 2° Distinction de l'autel fixe et de l'autel portatif ? — 3° Quel est le caractère propre et essentiel de l'autel fixe ? — 4° La table de l'autel fixe peut-elle être formée de plusieurs pierres cimentées ensemble ? — 5° La surface de l'autel fixe doit-elle être recouverte et la pierre sacrée enveloppée d'une toile différente des trois nappes, et pourquoi ? — 6° Une église qui n'a pas d'autel fixe peut-elle être consacrée ? — 7° Quelle est la dimension de l'autel portatif ? — 8° Le calice, et les hosties qu'on consacre à la messe doivent-ils reposer sur la pierre sacrée tout le temps du saint Sacrifice ? — 9° Est-ce la pierre sacrée que le prêtre doit baiser ? — 10° A quelle distance du bord de l'autel convient-il de placer la pierre sacrée ?

R. — Ad I. On ne peut célébrer que sur un autel consacré. D'après le sentiment commun des canonistes, il y aurait péché mortel à célébrer sur un autel non consacré, à moins d'une dispense du Souverain Pontife.

Ad II. Les autels fixes diffèrent ordinairement des autels portatifs sur divers points, savoir : dans la manière d'unir la table d'autel à la base (ou stipès, ou structure inférieure) dans la grandeur des autels, dans la position des reliques, et dans les onctions.

J'ai dit : 1° dans la manière d'unir la table d'autel à la base ; car pour l'autel fixe, la table est unie à la base par un ciment et y adhère inséparablement ; tandis que pour l'autel portatif la table n'est pas unie inséparablement à la base, et peut en être séparée, et transportée d'un lieu à un autre lieu, d'un autel à un autre autel, comme on le pratique fréquemment dans les missions étrangères.

2° En grandeur ; car pour l'autel fixe, la table couvre ordinairement toute la superficie de l'autel, tandis que pour l'autel portatif, la table ne couvre ordinairement que le milieu de l'autel.

3° Dans la position des reliques ; car pour l'autel fixe, les reliques peuvent être placées, 1° dans la table elle-même, au milieu, à la partie supérieure, ou bien 2° dans la base ou stipès de l'autel, à la partie supérieure, immédiatement au-dessous de la table, soit sur le devant du stipès, soit au milieu, soit derrière ; tandis que pour l'autel portatif elles sont placées invariablement et nécessairement dans la table elle-même.

4° Dans les onctions ; car pour l'autel fixe l'onction n'a pas seulement lieu à la superficie de la table, mais encore aux angles de cette table et à la partie du stipès qui touche ces angles, de façon que par cette onction la table soit unie au stipès ; tandis que pour l'autel portatif l'onction ne se fait que sur la superficie de la table.

Ad III. Quelle est la différence essentielle entre l'autel fixe et l'autel portatif ? Voici ce que nous pensons, avec Giraldi et Gardellini, sur cette grave question. La différence essentielle consiste

en ce que l'autel fixe a sa table inséparablement unie avec le *stipès*; tandis que l'autel portatif n'y est pas inséparablement uni, et peut en être séparé quand on le veut. Écoutons l'illustre Gardellini, qui du reste ne fait que suivre Giraldi :

« ... Nam ratio formalis per quam altare fixum intrinsece differt a portatili, proprie in eo consistit quod altare fixum habet ac essentialiter importat conjunctionem tabulæ cum sua structura inferiori seu basi, cui tabula proinde necessario debet esse unita; ubi e contra altare portatile de sua natura importat esse a basi sejunctum; propter hoc enim portatile est, quia de se habet sejunctionem a basi; alias non esset amplius altare portatile, sed fixum. Hinc essentia altaris fixi vere ac proprie consistit in dicta conjunctione, hoc est in mensa seu tabula unita cum basi fixioneque in tali loco... » (Gardellini in decr. 4562.)

Par conséquent les autres différences que nous avons indiquées et qui se présentent ordinairement ne sont pas essentielles; elles ne sont qu'accidentelles.

Ainsi la différence en grandeur n'est qu'accidentelle, car la pierre de l'autel fixe pourrait être aussi grande que la pierre de l'autel portatif, et cependant l'autel resterait toujours autel portatif.

Il en est de même pour la position des reliques dans la table. Pour un autel portatif, les reliques sont ordinairement placées dans la partie antérieure de la table, mais elles pourraient aussi être placées au milieu de la table comme elles le sont dans l'autel fixe; et cependant l'autel resterait autel portatif.

Ad IV. La table de l'autel fixe peut-elle être formée de plusieurs pierres cimentées ensemble? Nous croyons qu'une telle pierre peut être consacrée validement. Nous appuyons notre sentiment sur une décision de la sacrée Congrégation des Rites. En 1869, Mgr Moran, vicaire apostolique du Cap de Bonne-Espérance, écrivait à la sacrée Congrégation : J'ai consacré un autel qui avait été considérablement brisé, mais qui depuis avait été solidement cimenté. J'ai eu des doutes sur la validité de cette consécration. Aussi ai-je refusé dans la suite de consacrer un autre autel qui est également rompu. Je demande donc si la première consécration doit être considérée comme valide, et si je puis consacrer le second autel qui est également rompu?

« Altare enormiter fractum, sed postea firmiter cœmentatum consecravi. At altare aliud simili modo fractum consecrare, dubio de validitate primæ consecrationis exorto, renui. Anne prima consecratio valida habenda sit? Et si responsio affirmativa reddenda est, anne ad secundum consecrandum procedere possim? »

La S. Congrégation répondit que la première consécration était valide, et que par conséquent la seconde le serait également :

« Consecrationem primi altaris validam esse, ideoque nec secundi altaris invalidam fore si fieri vellet. Atque ita rescripsit die 20 martii 1869 (n. 5437.)

Nous en concluons qu'une table qui aurait subi, non plus seulement une fracture, mais plusieurs, et qui aurait été solidement cimentée, pourrait être validement consacrée.

Il s'agit ici de validité; mais en pareille matière, il importe de se conformer aux convenances; et puisque l'autel, au témoignage unanime des écrivains ecclésiastiques représente Notre-Seigneur Jésus-Christ, on n'hésitera pas à choisir une pierre intègre et très belle, digne de son divin prototype.

Ad V. Le Pontifical romain exige, pour la consécration des autels fixes, la couverture dont vous parlez. Voici les paroles mêmes du Pontifical :

« Coopertura linea cerata ad mensuram altaris pro quolibet altari consecrando. » (De dedicatione ecclesiæ.)

Pourquoi la liturgie exige-t-elle celle de toile cirée? C'est pour absorber l'humidité qui résulte des onctions, et protéger ainsi les nappes d'autel.

Elle sert aussi à les préserver de l'humidité qui s'échappe de l'autel. Et voilà pourquoi il est avantageux de la laisser toujours sur l'autel, bien qu'aucune rubrique ni qu'aucun décret de la S. Congrégation des rites n'en fasse une obligation.

Ad VI. Une église qui n'a pas d'autel fixe ne peut pas être consacrée. En d'autres termes plus clairs, on ne peut pas consacrer d'église sans consacrer un autel; ce sont les propres paroles de la S. Congrégation des rites :

« ... In ecclesiarum consecratione, altaris omnino dedicationem juxta Pontificalis romani regulam, et ad decretorum præscriptum requiri declaravit. » (S. R. C. 12 août 1851, n. 5204.)

Et cet autel doit être le grand autel, ainsi qu'il a été décidé en 1665. On avait demandé :

« An consecrari possit (ecclesia), quamvis non consecratur altare majus, et an loco illius possit consecrari alliud. »

La S. Congrégation répondit négativement, et en donna la raison; c'est que cet autel est le principal :

« Debet cum ipsa omnino consecrari altare majus, nam istud est principale... » (19 septembre 1665, n. 2343, ad 2.)

Or les rites de la consécration de ce grand autel sont ceux d'un autel fixe.

Ad VII. L'Eglise n'a pas déterminé la dimension précise que doit avoir la pierre d'autel. Mais il faut que cette pierre soit assez ample pour soutenir l'hostie, le calice, et un ciboire. C'est l'enseignement unanime des liturgistes.

Voici les dimensions fixées par Gavantus dans son appendice aux rubriques du Missel : « De mensuris propriis sacræ supellectilis » :

« Ara ex lapide longe pateat uncias viginti, late sexdecim, præter capsæ dimensionem, cui inserta est. »

Ainsi, d'après Gavantus, la pierre d'autel ne serait pas carrée; elle aurait vingt onces de longueur sur 16 de largeur. Or, l'once est la vingt-quatrième partie de la coudée, et la coudée est de quarante-quatre centimètres; ce qui ferait environ 37 centimètres de longueur sur 30 de largeur. Nous donnons les mesures, parce qu'elles sont entièrement conformes à celles qui ont été prescrites par S. Charles Borromée et qui ont été approuvées par la sacrée Congrégation des rites. Mais elles ne sont pas imposées, et l'on peut, en pratique, s'en écarter, comme on le fait du reste fréquemment.

Ad VIII. A la messe basse, le calice doit reposer sur la pierre sacrée tout le temps du sacrifice. D'abord le célébrant doit l'apporter lorsqu'il vient célébrer :

« Tunc ascendit (sacerdos) ad medium altaris, ubi ad cornu Evangelii sistit calicem, extrahit corporale de bursa, quod extendit *in medio altaris*, et super illud calicem velo coopertum collocat. »

Or le calice reste jusqu'à la fin de la messe; car la rubrique dit qu'après le dernier évangile le célébrant prend le calice de la main gauche, descend de l'autel et part à la sacristie : « ... Interim sacerdos accipit sinistra calicem, dexteram ponens super bursam, ne aliquid cadat, descendit, etc. »

Il en est de même de l'hostie; elle doit être apportée dès le commencement de la messe, et rester jusqu'à la communion, comme on peut le voir dans les mêmes rubriques.

Voilà les règles concernant la messe basse.

Quant à la messe solennelle, qui est célébrée avec ministres sacrés, on sait que le calice et l'hostie ne sont apportés à l'autel qu'au moment de l'Offertoire.

Ad IX. Non, ce n'est pas la pierre sacrée que le célébrant est obligé de baiser, mais l'autel : « Osculatur altare in medio... » Ces expressions se retrouvent jusqu'à neuf fois dans les rubriques, intitulées : « Ritus servandus in celebratione missæ. » Autrement il serait presque toujours impossible de faire ce baiser, ainsi que nous allons le voir dans la réponse suivante.

Ad X. A quelle distance du bord de l'autel convient-il de placer la pierre sacrée? La liturgie et le droit canon ne fixent rien sur ce point. Mais d'après Gavantus, que nous aimons à citer pour la raison que nous avons donnée plus haut, la pierre d'autel ne doit pas être éloignée du bord de l'autel de plus de huit onces :

« Ara... non distet a fronte altaris spatio longius unciarum octo. »

Mais il faut ajouter encore, dit Gavantus, la distance de deux ou trois onces résultant de la largeur du cadre en bois qui entoure la pierre d'autel : « ... Quæ capsa ... sit crassitudine unciarum circiter duarum, aut plurium, pro lapidis crassitudine »; ce qui ferait au moins dix onces. Vous voyez qu'il n'est pas possible de baiser la pierre d'autel. Au reste, la rubrique ne le demande pas, ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure.

JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

Q. — Le trésorier d'une fabrique a-t-il le droit, quand il est dû quelque chose à sa caisse, de recevoir des sommes à valoir vulgairement appelées « à-compte. » De même, peut-il en offrir aux créanciers de la fabrique? Y a-t-il des formalités à remplir dans ces diverses circonstances?

R. — Les trésoriers ne le pourraient point de leur autorité privée, mais les fabriques peuvent recevoir des à-compte de leurs débiteurs, ou en donner à leurs créanciers.

1° *A-compte offerts par les créanciers.*

Aux termes de l'art. 1244 du Code civil, « le débiteur ne peut point forcer le créancier à recevoir en partie le payement d'une dette même divisible. » Par conséquent, les débiteurs des fabriques ne seraient pas fondés à exiger que le trésorier acceptât des à-compte successifs pour le payement des sommes dont ils sont redevables. Les à-compte qu'ils offriraient n'arrêteraient donc pas de droit les poursuites des trésoriers. Car il n'appartiendrait pas à ces comptables d'accorder de leur chef, des délais aux débiteurs, et d'atermoyer les recouvrements des fabriques. Les retards et les non-valeurs qui en résulteraient demeureraient sous la responsabilité personnelle de ces derniers (*Inst. du M. des fin. du* 5 *janvier* 1815).

En général, les trésoriers des fabriques doivent se conformer pour les poursuites, aux dispositions d'une circulaire du ministre de l'intérieur en date du 3 novembre 1839.

Les à-compte, offerts par les débiteurs peuvent bien être un motif pour obtenir des délais; mais les trésoriers, en les acceptant, ce qu'il est bon d'ailleurs de faire toujours, doivent avoir soin d'exprimer dans leur quittance, que la somme qu'ils reçoivent n'est qu'un à-compte de la somme principale de... sous toutes réserves des droits de la fabrique et de toutes choses demeurant en l'état. L'acceptation de l'à-compte, en supposant même qu'elle fut l'occasion d'un sursis ne devrait pas empêcher en effet que les poursuites s'il était nécessaire de les reprendre, ne fussent continuées en partant du point où on les avait laissées.

Il n'y aurait pas lieu de recommencer les premiers actes.

Au surplus, il est inutile de faire remarquer que nous ne parlons ici qu'en droit rigoureux, et pour garantir la responsabilité des trésoriers à l'égard des débiteurs qui pourraient leur inspirer des craintes, car il en est dont la solvabilité et la bonne foi sont si bien établies que les trésoriers, prennent facilement sur eux comme il est raisonnable de le faire, d'accepter des à-compte successifs sur les sommes qu'ils doivent. C'est là une

affaire d'appréciation particulière qu'on ne peut abandonner qu'au bon esprit des comptables. Dans les paroisses rurales, c'est presque une nécessité d'agir ainsi; et, le cas échéant, nous engageons toujours à se montrer coulant surtout vis à vis des fidèles bien intentionnés et dont la bonne foi est évidente. Notre maxime, c'est toujours le *parcere subjectis debellare superbos.*

2° *A-compte payés aux créanciers.*

Aucun marché, aucune convention pour travaux et fournitures ne doit stipuler d'à-compte que pour un service fait.

Les à-compte ne doivent, en aucun cas, excéder les 5/6 des droits constatés par pièces régulières présentant le décompte en quantité, en deniers, du service fait (*Art.* 42 *du règl. sur la compt. p. du* 31 *mai* 1838).

Cette disposition qui a été prise pour la comptabilité de l'Etat est applicable à celle des fabriques lorsqu'un entrepreneur a été chargé par ces établissements de grands travaux ou fournitures considérables. Il est évident qu'attendre que les travaux soient entièrement terminés, ou la fourniture complètement livrée pour en commencer le payement, ce serait obliger cet entrepreneur à de fortes avances dont en définitive les intérêts retomberaient indirectement à la charge des fabriques. La convenance des à-compte se justifie ainsi parfaitement et il sufit qu'ils soient restreints dans les limites prescrites par l'art. 42 précité. A part même les cas où des à-compte ont été formellement stipulés dans les marchés, il peut arriver que l'insuffisance momentanée des fonds, dans la caisse du trésorier, oblige la fabrique à n'offrir à ses créanciers que des à-compte sur des créances entièrement liquidées. Car on n'ignore pas que les trésoriers ne sont pas autorisés à payer au-delà des fonds de leur caisse. Cette circonstance est assez fréquente et les créanciers ne font aucune difficulté d'accepter des payements partiels. Ils n'auraient pas d'ailleurs, dans le cas prévu de l'insuffisance de fonds, des moyens de contrainte contre les fabriques.

Pour la régularité des payements il nous paraîtrait nécessaire que le mandat fît mention que la somme n'est qu'un à-compte de la créance liquidée à la somme de... en déduction de laquelle le mandat est délivré.

Dans ce dernier cas comme dans celui des à-compte stipulés dans les marchés, il est bon que les à-compte soient désignés dans les mandats par un n° d'ordre, de telle manière que l'on puisse, lors du solde final, remonter aux divers à-compte successivement payés. Enfin on doit mentionner, dans le mandat du dernier à-compte qui forme le solde, la circonstance de la libération définitive.

Q. — Les marguilliers et autres fabriciens peuvent-ils devenir acquéreurs des biens de ces établissements? Comment doivent se payer les prix des ventes faites par les fabriques? Leur doit-on un intérêt, si le paiement n'a pas été fait au comptant?

R. — 1° Les membres du bureau des marguilliers ne peuvent être acquéreurs des biens de cet établissement (*art.* 61 *du* 30 *décembre* 1809) il en est de même des membres du conseil de fabrique (*Code c. art.* 1596).

2° L'acquéreur quel qu'il soit doit payer le prix au jour fixé ou, si le temps n'a pas été limité, au moment de la délivrance de l'objet vendu et dans le lieu réglé par la vente (*Code civil, art.* 1650-1651).

L'acquéreur doit l'intérêt du prix de la vente jusqu'au payement du capital dans les 3 cas suivants : s'il a été convenu lors de la vente; — si la chose vendue et livrée produit des fruits et autres revenus; — si l'acheteur a été sommé de payer, dans ce dernier cas l'intérêt ne court que depuis la sommation (*Id art.* 1652).

Si l'acquéreur ne paie pas le prix, le vendeur peut demander la résiliation de la vente. — Cette résolution est prononcée aussitôt, si le vendeur est en danger de perdre la chose et le prix. Si ce danger n'existe pas le juge peut accorder à l'acquéreur un délai plus ou moins long suivant les circonstances, ce délai passé, sans que l'acquéreur ait payé, la résiliation de la vente peut être prononcée (*Id. art.* 1654-1655).

3° Les fabriques qui seraient dans le cas de poursuivre la résiliation d'une vente pour défaut de payement du prix, doivent, pour obtenir du conseil de préfecture, l'autorisation d'actionner l'acquéreur, produire : 1° le contrat de la vente ; 2° une délibération motivée; 3° l'avis du conseil municipal; 4° celui de l'évêque diocésain.

QUESTIONS SCOLAIRES

Q. — Les instituteurs publics peuvent-ils enseigner le catéchisme dans leur logement, en dehors des heures de classe?

R. — Un certain nombre d'inspecteurs de l'enseignement primaire se permettent d'interdire aux instituteurs placés sous leurs ordres de donner l'instruction religieuse à leurs élèves, même en dehors des heures de classe et des locaux scolaires.

La Société générale d'Éducation et d'Enseignement a déjà plusieurs fois dénoncé ces interdictions comme illégales et arbitraires, et elle ne saurait que persister dans cette opinion.

La loi du 28 mars 1882 a décrété la neutralité de l'instruction primaire et décidé que l'enseignement de la religion, la récitation du catéchisme et des prières ne devraient plus occuper aucune place dans les programmes ; mais elle n'a pas défendu aux maîtres et aux maîtresses de répondre aux désirs des parents, d'aider, par leurs soins et même par leurs leçons, à l'éducation chrétienne des enfants qui leur sont confiés, pourvu qu'ils se conforment, en classe et dans les locaux scolaires, aux nouveaux programmes et aux nouveaux règlements. Ils ont donc le droit, dans leurs appartements privés ou dans tout au-

tre local indépendant de l'école, d'enseigner le catéchisme, l'histoire sainte, etc.

C'est un point que M. Duvaux, ministre de l'instruction publique, a formellement reconnu dans une circulaire du 2 novembre 1882 : « En dehors des heures de classe et des locaux scolaires, dit cette circulaire, la loi laisse à l'instituteur la libre disposition de son temps ; il a le droit de donner dans ces conditions telles leçons privées qu'il jugera convenable, sans en excepter les répétitions du catéchisme. » Le mauvais vouloir d'un inspecteur trop zélé ne peut prévaloir contre les termes de la loi et la parole du ministre.

(*Rapporteur M. d'Herbelot.*)

—

Q. — La circulaire ministérielle du 30 septembre 1885 sur l'inspection des écoles secondaires ecclésiastiques impose-t-elle des modifications dans l'organisation des petits séminaires ?

R. — La circulaire de M. Goblet en date du 30 septembre dernier est un retour au régime spécial imposé aux écoles secondaires ecclésiastiques ou petits séminaires par l'ordonnance du 5 octobre 1814, et qu'avaient ensuite si profondément aggravé les ordonnances du 16 juin 1828. Mais une pareille prétention est en opposition manifeste avec l'art. 70 de la loi du 15 mars 1850 qui, en maintenant les écoles secondaires ecclésiastiques alors existantes, et sous la seule condition de rester soumises à la surveillance de l'Etat, a fait disparaître le régime exceptionnel auquel ils étaient précédemment soumis. C'est ce qui résulte de la manière la plus formelle des explications fournies sur ce point à la Chambre, dans sa séance du 14 mars 1850, par le ministre de l'instruction publique, M. de Parieu.

De plus, la singulière entreprise de M. Goblet se trouve encore condamnée par le projet de loi sur l'instruction secondaire qui, voté déjà par la Chambre, va venir prochainement en discussion devant le Sénat, puisque l'article 14 de ce projet assimile complètement les écoles secondaires ecclésiastiques aux établissements libres d'enseignement secondaire.

Il n'y a donc pas à faire état du document en question, et toute modification au régime actuel des petits séminaires, dans le seul but de se conformer à ses exigences, serait prématurée. (*Bull. de la Soc. gén. d'Educ. Rapporteur, M. David.*)

VARIÉTÉS

—

La Franc-Maçonnerie [1]

(4e article)

Les hauts grades.

En plus des trois premiers grades, communs à toutes les sectes maçonniques parfaites, que nous avons étudiés, la plupart des instituts possèdent de *hauts grades*. Pourquoi ? un orateur maçonnique nous le dit : « La Maçonnerie, envahie pour ainsi dire, et prise d'assaut dans ses premiers grades par le vulgaire, s'est réfugiée dans les grades supérieurs. » C'est-à-dire que, aujourd'hui, les réalités cachées, dissimulées sous les cérémonies mystérieuses et les symboles, ne sont pas expliquées et dévoilées aux simples *apprentis*, *compagnons* et *maîtres*, et que les hauts grades seuls y sont initiés. « Comme les trois grades de la Maçonnerie ordinaire », dit Louis Blanc, « comprenaient un grand nombre d'hommes opposés par état et par principes à tout projet de subversion sociale, les novateurs multiplièrent les degrés de l'échelle mystique à gravir ; ils créèrent des arrière-loges réservées aux âmes ardentes ; ils instituèrent les hauts grades..., sanctuaire ténébreux dont les portes ne s'ouvraient à l'adepte qu'après une longue série d'épreuves calculées de manière à constater les progrès de son *éducation révolutionnaire*, à éprouver la constance de sa *foi* (de son obéissance aveugle) à essayer la trempe de son cœur. » D'autres causes contribuèrent à multiplier les hauts grades. Des chefs ambitieux crurent y voir un moyen d'étendre et de fortifier l'influence des sectes et leur propre puissance. Souvent, on augmenta les grades pour accroître les revenus de la *caisse :* car toute réception se paie, et le plus souvent chaque initié donne une contribution annuelle proportionnée à l'élévation de son grade.

Les trois premiers grades sont appelés *symboliques*, les hauts grades sont dits *philosophiques*, et varient dans les divers instituts. Le *rite français* a ajouté 4 grades aux grades symboliques. Le rite *des anciens maçons libres acceptés* d'Angleterre en a le même nombre. Le *rite d'Hérodom* en compte 25, le *rite écossais philosophique* 30, le *rite écossais ancien accepté* 33. Le *rite d'York* avoue 3 grades, 7 au plus, mais il en possède un bien plus grand nombre. Depuis la réforme faite au convent de Wilhemsbad, le *régime rectifié*, souvent désigné sous le nom de rite *de la stricte observance*, ou *rite éclectique*, n'avait primitivement que 3 grades ; il en a aujourd'hui 5, dont le dernier est divisé en 3 sections. Le *système Zinnendorf* en possède 7, le *rite suédois* 12, le *rite de Misraïm* 90. L'*Illuminisme* avait 3 grades, le *Martinisme* 10, le *rite de Srœder* 7, et celui *de Memphis* 92. Cette énumération est loin d'être complète ; mais elle suffit pour donner une idée de la variété qui règne dans les divers rites au sujet du nombre des grades. Ragon porte à plus de mille la somme des grades de tous les rites, et Léo Taxil à plus de quatorze cents. Dans certains rites, les hauts grades sont conférés avec toutes les cérémonies prescrites par le rituel, comme le sont dans tout les rites les grades

[1] *La Franc-Maçonnerie*, par Dom Benoît. Deux forts vol. in-18, 8 francs (librairie Palmé). Cet ouvrage forme la seconde partie de la CITÉ ANTICHRÉTIENNE, dont la première partie (les *Erreurs modernes*, 2 forts vol. in-18, 8 francs) a paru l'année dernière.

symboliques. Dans quelques rites, plusieurs des hauts grades se donnent aux maçons bien méritants *par communication*, c'est-à-dire sans les cérémonies du rituel.

Les cérémonies des hauts grades symbolisent, comme celles des premiers degrés, le but et la nature de la Franc-Maçonnerie ; et celui qui a pénétré le sens de ce qui se fait et de ce qui se dit dans la réception de l'*apprenti*, du *compagnon* et du *maître* n'apprendra rien de nouveau dans les grades supérieurs : il assistera seulement à une nouvelle représentation et à un nouvel enseignement de ce qu'il a appris dans les premiers grades.

Dom Benoît passe en revue quelques-unes des cérémonies des principaux *grades philosophiques* dans le *rite français*, le *rite écossais ancien accepté*, l'*Illuminisme*, le *Carbonarisme*, le *rite de Misraïm* et le *Martinisme*. Ici je ne m'arrêterai qu'au dernier grade du rite français, le grade de *Rose-Croix*, et au 30e grade du *rite écossais ancien accepté*, le grade de *Chevalier Kadosch*, grades qui tendent à prendre de plus en plus d'importance dans la Franc-Maçonnerie : de plus en plus, en effet, les hauts grades se concentrent dans ces deux grades fondamentaux ; de plus en plus, tous les autres grades philosophiques ou chapitraux se donnent par communication, c'est-à-dire sans cérémonies, eux seuls sont toujours régulièrement conférés avec toutes les cérémonies, comme les grades symboliques. Le premier exprime toute la *théorie* maçonnique, le second toute la *pratique*.

Rose-Croix. — La loge est tendue de rouge. A l'orient, est un autel triangulaire, au-dessus duquel s'élève un grand tableau en transparent, représentant un calvaire : les deux croix des côtés sont nues; sur celle du milieu il y a une rose et une draperie entrelacées, et au-dessus l'inscription qui était à la croix du Sauveur : INRI. Au bas du tableau, on voit des colonnes brisées, et sur les débris, des gardes endormis, et au milieu d'eux, une espèce de tombeau dont la pierre est dérangée et duquel sort un linceul. — Lorsqu'il y a une réception (toujours fixée au vendredi-saint), la tenture, le transparent et l'autel disparaissent sous un drap noir. Trois colonnes sont disposées dans l'appartement : la première s'appelle la *Foi* (en la nature), la seconde, l'*Espérance* (du retour à l'état de nature); la troisième, la *Charité* (ou bienfaisance maçonnique). On ajoute souvent ces trois autres inscriptions explicatives : *Liberté, Egalité, Fraternité*. Le *Très-Sage* (c'est le nom du président) est assis sur les marches de l'autel, la tête appuyée sur une de ses mains : « Vous me voyez accablé de tristesse », dit-il à l'assemblée; le voile du *Temple* est déchiré, les colonnes de la Maçonnerie sont brisées, la pierre cubique a sué sang et eau. La parole est perdue, *et consummatum est !* voyez si vous ne pouvez pas la recouvrer sur les colonnes. » Alors chacun se donne le mot de passe, afin sans doute que l'assemblée soit assurée qu'il n'y a dans son sein ni profanes, ni maçons de grades inférieurs. Le *Très-Sage* demande ce qu'il convient de faire : « Rendre hommage au *Suprême Architecte*. » Tous se lèvent, se tournent vers l'orient, s'inclinent et mettent un genoux en terre. — Avant d'aller plus loin, remarquons le symbolisme de ces cérémonies :

Les trois croix, le tombeau ouvert indiquent une représentation de la Passion et de la Résurrection de Jésus-Christ. Or la mort et la résurrection de Jésus-Christ « ont déchiré le voile du temple », en révélant l'absurdité et les horreurs du culte de la créature; elles ont « fait suer le sang et l'eau à la pierre cubique », parce qu'elles ont substitué l'adoration de la Trinité à celle de la nature ; elles ont « dispersé les outils et renversé les colonnes de la Maçonnerie », car elles ont aboli les fameux mystères de Cérès, de Bacchus et de Vénus, et toutes les institutions dégradantes du polythéisme. Voilà la cause du deuil des *Rose-Croix* au Vendredi saint. Ils s'affligent des effets réparateurs de la mort du Sauveur. Ils déplorent le triomphe des « droits de Dieu », la perte de la parole d'impiété et de révolte, l'abolition du culte de la nature. Réunis pour relever le temple de la nature et y rendre leurs hommages à la créature, ils commencent par fléchir leurs genoux vers l'orient pour y adorer le soleil, et tout ce dont celui-ci est l'image, *le feu, la nature, l'homme, les organes qui transmettent la vie.*

Après ces préliminaires, le récipiendaire est introduit dans la loge voilée en noir et parsemée de larmes blanches. Son habillement est de soie fond blanc, bordé d'un ruban noir, fait en forme de chasuble très-courte, avec une croix de ruban ponceau régnant du haut en bas et en travers. Dans les réponses qu'il fait à plusieurs questions du Très-Sage, il se donne comme la figure du Christ, non Dieu, mais *homme aspirant à l'état de nature*, et travaillant à bâtir le temple commencé par « le respectable maître de l'ordre », Satan lui-même. Ensuite il prête le serment, suivi de « voyages mystérieux ». A ce moment la tenture noire disparaît et laisse à découvert la chambre rouge avec tous ses ornements. A de nouvelles questions, le candidat répond qu'il vient de la *J*udée, par *N*azareht, conduit par *R*aphaël, et qu'il est de la tribu de *J*uda. Les quatre initiales de ces noms font INRI, la parole perdue, et comme récompense de ce qu'il vient de la rapporter, le candidat est reçu Rose-Croix. — Arrêtons-nous de nouveau à considérer le sens de ces cérémonies :

Jésus-Christ est introduit dans la personne du récipiendaire pour se renier lui-même. A entendre Jésus-Christ, parlant par la bouche du récipiendaire, il n'est pas « *Jésus de Nazareth, roi des Juifs* », *le Messie promis, le Dieu avec nous*, ce que signifie l'inscription INRI prise dans le sens catholique ; mais il est « un *homme* venu de la *Judée*, passant par *Nazareth*, conduit par *Raphael* à *Jérusalem* », « *afin d'y être*, ajoutent quelques rituels, *crucifié pour ses crimes* ». Ou encore : c'est un maçon, le plus parfait de tous, qui a prêché l'égalité et la liberté sur la terre et a donné sa vie pour sa doctrine, que tout *Rose-Croix* doit imiter en prêchant « le même enseignement du salut », et en le scellant au besoin de son sang. Mais, criminel vulgaire ou maçon parfait, Jésus-Christ est *un pur homme*. Voilà ce que signifie l'inscription INRI dans le sens maçonnique. La négation de la

divinité de Jésus-Christ est *la parole* dont la perte causait le deuil des frères, que le récipiendaire, au nom de Jésus-Christ lui-même, retrouve et apprend au monde, dont le recouvrement ramène la joie dans la Loge et vaut à l'inventeur l'honneur d'atteindre au grade suprême... Le *naturalisme* ou la négation du Sauveur des hommes est donc le fond intime de la franc-maçonnerie, « un de ses plus sublimes secrets », le but de ses vœux et de ses efforts. « Brisons, dit-elle, les liens de l'Eternel et de son Christ, et rejetons leur joug ! Ou encore : « Écrasons l'infame ! »

Mais l'apostasie par le rejet du Sauveur est inséparable « d'un mystère de fange » que nous avons déjà plusieurs fois signalé. Puisque « la nature est le vrai dieu » destiné à supplanter le faux Dieu, l'Eternel et son Verbe, ne convient-il pas d'adorer la nouvelle divinité dans les êtres où elle atteint la plus haute perfection, c'est-à-dire les hommes, et dans les phénomènes où elle manifeste sa « plus sublime énergie », c'est-à-dire ceux de la génération... Une croix avec une rose est devant ce nouveau prêtre vêtu des ornements sacerdotaux : la croix est l'emblème « d'une verge puissante comme celle de Moïse » et produisant les fleurs et les fruits les plus beaux de la nature ; la croix est l'emblème de la « force virile » et la rose celle de l'amour féminin ou de Vénus... « La rose, dit Ragon, est l'emblème de la femme, comme la croix celui de la *vérité* ou du *soleil* (c'est-à-dire de l'homme à l'état de nature), et leur assemblage le *lingam* indien » (c'est-à-dire ce qu'il y a de plus ignoble dans les cultes fangeux de ce pays). « La croix », dit-il encore, « n'est qu'un *Thau* phallisé. Le *Thau*, conformé du chiffre 7, symbole de la vie, et de la lettre Γ, symbole de la terre (dont elle est en grec la première lettre, Γη), exprime les êtres terrestres jouissant de la vie » et la communiquant... « La rose », dit Léo Taxil, « est par excellence l'emblème de la femme, et comme la croix ou le triple phallus symbolise la virilité ou le *soleil* dans toute sa force, l'assemblage de ces deux emblèmes offre un sens de plus et exprime la réunion des deux sexes. »

Dans quelques rituels, le Très-Sage explique ainsi la parole INRI : « Nous, Rose-Croix, nous interprétons le monogramme INRI par ces mots : *Igne Natura Renovatur Integra*. On sait, d'après tout ce que nous avons déjà dit, ce que cela signifie.

Ainsi, comme le prêtre catholique à l'autel, le récipiendaire, avec sa chasuble mise en travers, adore la *chair;* mais le prêtre catholique adore la chair crucifiée et ressuscitée du Verbe de Dieu; le sectaire adore la chair impure du libertin et de la prostituée ou la *déesse-raison*. Et « les Rose-Croix », avoue Ragon, « jouent bien véritablement au sacrilége », car, pour que l'outrage à nos mystères soit plus grand, le récipiendaire représente Jésus-Christ, en sorte que Jésus-Christ lui-même est introduit pour renier sa divinité et adorer la *déesse-raison*. Quelles horreurs ! et Grégoire XVI n'a-t-il pas eu raison d'appeler la Franc-maçonnerie un « cloaque d'immondices. »

Chevalier Kadosch. — *Kadosch* est un terme hébreu qui signifie *saint*, *consacré*, *purifié*. Les maçons veulent exprimer par ce mot qu'ils sont les *hommes par excellence* (en qui la raison et les sens ont recouvré la liberté de l'état de nature), *purifiés de toute la souillure des préjugés* (religion, morale, lois divines et humaines).

Pour recevoir un *Kadosch*, quatre appartements sont nécessaires. Le premier appartement est tendu en noir et éclairé d'une seule lampe, avec « un cercueil couvert d'un voile et d'autres symboles de la destruction et de la mort. » Nous connaissons déjà le sens de cet appareil funèbre. — Le deuxième appartement est tendu en blanc, deux autels occupent le centre ; sur l'un est une urne pleine d'esprit de vin allumé qui éclaire la salle ; sur l'autre est un réchaud avec du feu et de l'encens à côté. Pendant que le récipiendaire, prosterné, jette de l'encens sur le feu, le *Grand Sacrificateur* adresse une pompeuse invocation au dieu maçonnique, *la nature*, qu'il appelle du nom de *Sagesse*, comme les *Kadosch* de 93 donnaient le nom de *Raison* à une prostituée qui en tenait la place. — Le troisième appartement est tendu en bleu ; des étoiles parsèment la voûte : c'est la représentation du ciel et de l'univers, ou de la nature. Là le président rappelle à l'*Introducteur* « qu'on ne peut admettre aux *derniers mystères* que ceux que la *fidélité*, le *zèle* et la *fermeté* mettent au-dessus de *toute crainte* ; ceux qui, *dégagés de tous préjugés*, sont susceptibles d'adopter les *principes philosophiques* ; ceux dont le *génie*, guidé par la *raison*, peut percer le sombre voile qui dérobe aux mortels *les mystères de la nature*. L'*Introducteur* répond du récipiendaire ; et celui-ci est introduit dans le quatrième appartement, qui est la *véritable salle de l'initiation*. La tenture est rouge ; douze bougies jaunes sont allumées. A l'orient est un trône surmonté d'un triangle renversé, c'est-à-dire ayant la pointe en bas, avec un double aigle couronné, les ailes déployées, tenant un glaive dans les serres. Une draperie noire et blanche, parsemée de croix rouges, forme un pavillon. De chaque côté du trône sont deux drapeaux, l'un blanc avec une croix verte, l'autre noir avec une croix rouge, et deux aigles avec ces mots brodés en argent : *Vaincre ou mourir*. L'assemblée s'appelle *Sénat*, les frères *Chevaliers*, le président *Grand Maître*, ou *Grand Commandeur*, ou *Grand Souverain*, et est qualifié de *Trois fois Puissant*. Tous se tutoient ; on tutoie même le *Grand Maître*. Dans ce « divin sanctuaire », il y a une croix et un serpent à trois têtes ; la première tête porte une *couronne*, la seconde une *tiare* ou une *clef* et la troisième un *glaive*. Le récipiendaire reçoit un poignard à manche blanc et à lame noire. Tout dans cet appartement représente les deux principes et exprime la lutte de l'un contre l'autre. Les deux principes, partout en lutte dans le monde, sont signifiés par la couleur *blanche* et la couleur *noire* mêlées ensemble. Le principe bon est spécialement représenté par le *triangle renversé* et la *croix*, le principe mauvais par le *serpent*. Le *triangle renversé*, emblème de Satan dans les opérations magiques, représente ici au maçon initié l'Ange de la Lumière, qu'il adore. « *La croix* », dit Ragon, « c'est le *Thau phallisé.* » Ce n'est plus le lit de repos où le Sauveur appelle les âmes généreuses pour célébrer avec elles, dans la souffrance et la mortification, les noces mystiques; c'est le symbole de la chair jouissant voluptueusement de la chair sans frein et sans règle. Ainsi travestie, la croix est donc dans

le *Sénat* le *bon principe.* « Le serpent », dit Ragon, « désigne le *mauvais principe. La tête du serpent qui porte une couronne indique les* Souverains; *celle qui porte une tiare ou une clef indique les* Papes; *celle qui porte un glaive,* l'Armée. » « *L'ennemi* », dit un autre, *c'est le maître sous sa triple forme du goupillon, du sabre et de la balance... Sus donc au triple maître : prêtre, soldat, magistrat !* » Le récipiendaire reçoit un poignard et abat successivement les trois têtes et les trois couronnes en présence des frères et au milieu de leurs applaudissements.

Les cérémonies du *Chevalier-Kadosch* varient un peu suivant les rites, et nous noterons encore celle-ci, assez fréquente. On commence par déposer un crucifix aux pieds du récipiendaire à qui le *Grand Maître* dit : « Foule aux pieds cette image de la superstition, brise-la. » S'il ne le fait pas, afin de ne rien faire deviner, on applaudit, et on le reçoit au grade sans lui révéler les secrets. S'il écrase le crucifix, on le fait approcher de l'autel, où sont trois représentations, trois cadavres mêmes, si l'on peut s'en procurer, avec des vessies pleines de sang. Il frappe; le sang jaillit sur lui; il prend les têtes coupées par les cheveux en s'écriant : *Nekam*, la vengeance est faite. Alors il est admis au grade et reçoit les secrets.

Comme le dit le grand interprète Ragon, « *ce grade est le but même de la Franc-maçonnerie dans tous ses degrés.* » On y trouve, en effet, une déclaration de guerre à la papauté, à la royauté et à l'armée; à la société religieuse, à la société civile et à la force qui les protège; à tout l'ordre naturel et surnaturel émané de Dieu et de son Christ. On y rencontre en même temps le culte de la chair.

Deux mots comme conclusion et résumé de cette étude du cérémonial des grades symboliques et philosophiques.

Les emblèmes, les cérémonies et les formules ont une double fin : *représenter* et *voiler* tout ensemble le *but* et les *moyens*, surtout le but des sectes. « Nous devons proportionner, dans notre ordre vraiment sublime, *le dogme à la capacité*, disait le haut maçon de Modène. Persuadons-nous bien que nous ne devons *jamais* exposer notre doctrine tout à coup *au grand jour*, ni en termes *formels* à tout aspirant. Un esprit délié pourrait en tirer des conséquences *trop funestes aux intentions qu'elle couvre.* Aussi, à peine lui avons-nous fait entendre ces deux mots sacrés : *liberté, égalité*, qu'aussitôt nous devons savoir prévenir, ou du moins, arrêter le cours de ses réflexions, *contre lesquelles nos emblèmes et nos hiéroglyphes nous fournissent un remède certain*, en les employant sur le champ *pour distraire l'esprit de l'aspirant : ressource admirable et fruit de la politique raffinée de notre célèbre auteur* (de ceux qui ont créé et organisé les rites) trop versé dans la connaissance du cœur humain *pour ne pas nous avoir préparé*, avec toute l'adresse imaginable, *la coupe enchanteresse et mystérieuse* que nous devons présenter et faire passer sans cesse dans l'âme de chaque frère, *toujours enveloppée et sous une forme innocente qui en voile le véritable sens.* » Aussi la Maçonnerie compte-t-elle, il faut le reconnaître, beaucoup plus de *dupes* que d'*initiés*, et les initiés sont loin d'avoir une connaissance également parfaite de ses projets. Les uns savent ses menées contre l'autorité civile, d'autres contre l'autorité religieuse. Ceux-ci connaissent telle partie des *réformes* politiques ou sociales qu'elle poursuit, ceux-là telle autre partie. Très peu embrassent tout l'ensemble des destructions méditées. Le plus souvent, le degré d'initiation est loin de correspondre à l'élévation du grade, c'est-à-dire que beaucoup de maçons montent l'échelle des grades sans recevoir la révélation des mystères. En fait, un grand nombre d'honnêtes gens sont admis et parviennent même au grade de maître sans recevoir la moindre révélation des secrets, sans même être capables de l'illumination maçonnique. En fait, les hauts grades, même les plus élevés, sont généralement envahis par des personnages dont le crédit ou l'argent sont utiles à la cause maçonnique, mais qui sont incapables d'une initiation véritable. Déjà, avant la Révolution française, les listes des membres de certaines loges très importantes présentent pour les premières dignités des titulaires étrangers par toute leur vie au but des sociétés secrètes, et qui peut-être jugeaient les loges très inoffensives par cela même qu'ils en avaient les premières charges.

Dans cet état, où se réfugient les initiés? Le plus souvent, ils se dissimulent dans des grades administratifs, ou même dans de simples emplois, quelquefois peu importants en apparence, mais où ils savent se réserver la correspondance et la direction effective. Dans tel chapitre de Rose-Croix, la plupart n'entendent à peu près rien à la Franc-maçonnerie; il n'y a qu'un très petit nombre de vrais initiés, peut-être un seul: celui-là ne voudra pas de la présidence; il préférera un titre secondaire de *Surveillant*, de *Secrétaire* ou tout autre semblable; mais, rusé et actif, il saura conduire le président, inspirer les orateurs, régler et gouverner tout. Dans la plupart des loges, même dans les loges suprêmes, les fonctions éclatantes sont le plus souvent remplies par des dupes qui s'imaginent peut-être être les véritables chefs, parce qu'ils ont les premières dignités officielles, tandis que les véritables chefs sont cachés sous des titres qui passent souvent inaperçus. C'est ce qui explique pourquoi, dans certains grades élevés, les adeptes font le serment de ne pas parler *aux supérieurs eux-mêmes* des secrets qui leur sont ou leur seront confiés, à moins qu'ils ne les en sachent instruits.

Il paraît aussi que dans certains pays, il y a, au-dessus des rites ordinaires, des rites plus se-

crets dont les grades ne sont donnés qu'à de vrais initiés. Peut-être aussi, dans plusieurs rites existe-t-il, au-dessus des hauts grades des rituels, quelques grades secrets, que les chefs se réservent à eux-mêmes.

Toutefois, dans la plupart des régions, les vrais initiés rejettent les cérémonies et les emblèmes, qu'ils abandonnent avec mépris au « vulgaire des maçons ». Ils ont encore quelques signes de reconnaissance ; mais, dans leurs assemblées, ils ne s'astreignent plus à un cérémonial minutieux ; leurs travaux ne consistent plus dans des pratiques symboliques, mais dans des conspirations ouvertes. Aussi, le plus souvent, ils ne diffèrent pas des dupes par le *grade*, mais par l'*illumination*.

Les véritables chefs de la Franc-maçonnerie sont peu nombreux. Un des principaux conspirateurs de ce siècle-ci, Henri Misley, qui, au témoignage de Louis Blanc, a joué un grand rôle dans les révolutions contemporaines, disait : « *Je connais un peu le monde et je sais que dans tout ce grand avenir qui se prépare, il n'y en a que quatre ou cinq qui tiennent les cartes.* »

Disposant des trésors des sociétés secrètes, ayant à leur service des multitudes humaines qui se meuvent à leur commandement sans connaître la main qui les dirige et le but où elles sont poussées, perdus de débauches, sans conscience, capables de toutes les dissimulations et de tous les forfaits, possédés d'une incroyable activité pour le mal, indifférents aux souffrances du peuple et aux calamités publiques, en qui l'enivrement d'eux-mêmes, le mépris des hommes et la haine de l'Église ont des caractères sataniques, les chefs de la conspiration maçonnique ont souvent décidé de l'explosion des révolutions, du renversement des dynasties, de la création de nouveaux royaumes et de la destruction d'anciens, commandé les assassinats, les pillages et l'incendie, et au besoin organisé la *Terreur*. Par les organes de la presse à leurs ordres, par la multitude de leurs adeptes et de leurs dupes, ils ont gouverné les élections, et on les a vus imposer au pays étonné des candidats sans mérite, sans popularité même, quelquefois des étrangers inconnus. Leurs émissaires étaient sur toutes les plages de la terre, leurs confidents dans toutes les cours des princes, leurs partisans dans toutes les assemblées nationales. Ils ont su, le jour même, les résolutions secrètes d'un conseil royal, le plan de campagne concerté dans un état-major. D'un bout du monde à l'autre, du haut de l'échelle sociale jusqu'au bas, dans tous les rangs, dans tous les corps, sur les marches des trônes comme dans les plus obscurs ateliers, ils ont eu des éclaireurs, des soldats, des orateurs, des serviteurs de toutes sortes, qu'ils connaissaient sans en être connus, dont ils combinaient les mouvements en laissant ignorer le but. De là, depuis un siècle, ces immenses courants d'opinion dont la plupart ignorent l'origine et la tendance, ces émotions subites, ces brusques soulèvements des masses populaires ; de là tout cet ensemble d'événements, en apparence fortuits, en réalité concertés d'avance et concourant à l'exécution d'un même plan. »

« O Dieu », dirons-nous avec Dom Benoît, « confondez ces sectaires, qui ne sont redoutables qu'à cause de la multitude de leurs dupes. »

(*A suivre*).

COURRIER DE L'UTILE

Q. — Vous avez fait un article sur l'obésité qui m'a bien intéressé, mais vous avez oublié de parler du lait. Le lait a-t-il une influence pour ou contre ?

R. — Vous avez, dans l'article que j'ai publié sur l'*art de maigrir*, tous les éléments de la réponse à votre question.

Il y est dit, en effet : 1° que l'hydrogène et l'oxigène, dont la combinaison forme l'eau, sont un des éléments constitutifs de la graisse (21 p. 100); 2° qu'il faut se nourrir sous le plus petit volume possible et qu'un morceau de viande est, à volume égal, plus nourrissant qu'un morceau de fromage ; 3° qu'il faut user des boissons avec une scrupuleuse modération.

Or le lait est plutôt une boisson qu'une nourriture. L'analyse chimique du lait, bon lait absolument pur, ne donne que 14 p. 100 de parties solides (beurre, caséine, etc.) et 76 p. 100 d'eau. Il fait donc partie des aliments qui fournissent beaucoup à la graisse, et nullement de ceux qui nourrissent sous un petit volume. Ajoutons que la fraude augmente considérablement la proportion de l'eau dans le lait et n'oublions pas que, par exemple, le laboratoire municipal de Paris, que les commerçants voudraient supprimer sous prétexte qu'il gêne leurs affaires par trop de sévérité, tolère une addition de 20 p. 100 d'eau dans le lait.

Voyez, du reste, les petits enfants : en règle générale, rien de plus gras, de plus bouffi, de plus potelé. Or, comment vivent-ils? Ils boivent du lait, puis s'endorment. Pour maigrir, il est donc sage de prendre le contrepied de leur régime, c'est-à-dire ne pas faire du lait la base de l'alimentation, et prendre un exercice suffisant.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 1er septembris 1886.

† ALPH.-MART., *episcopus Lingonensis*.

Les avantages *tout particuliers*, accordés aux membres du Clergé, par la **maison GALAND**, (fabrique d'armes), 13, rue d'Hauteville, à Paris, nous portent à engager nos lecteurs à s'adresser à cette maison, très justement réputée, pour toutes les acquisitions qu'eux et leurs amis pourraient avoir à faire, en armes de chasse et autres.

Le secrétaire-gérant : G. ALCYONI.

LANGRES. — IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE RALLET-BIDEAUD.

RETRAITES ECCLÉSIASTIQUES

Nous remettons sous les yeux de nos abonnés une liste d'ouvrages spéciaux touchant directement aux Retraites ecclésiastiques et à la personne même du prêtre : ouvrages de maîtres dans la vie sacerdotale, où le plus instruit trouvera encore à apprendre, et le plus zélé, le plus saint à savoir faire davantage et mieux.

Conférences ecclésiastiques prêchées dans un grand nombre de diocèses à propos des retraites pastorales, par le R. P. Laurent d'Aoste, ex procureur général de l'ordre des Frères-Mineurs capucins, etc.

RÉSUMÉ DE LA TABLE DES MATIÈRES

Table du tome I.

Esquisse biographique. — Préface.
Discours d'ouverture.
Discours sur la *dignité* du prêtre.
Discours sur la *mission* du prêtre.
Discours sur la *sainteté* du prêtre.
Discours sur les égarements de l'enfant prodigue, image du prêtre infidèle.
Discours sur le retour de l'enfant prodigue.
Discours sur le jugement du prêtre infidèle.
Discours sur Jésus-Christ, modèle du prêtre.
Discours sur Jésus-Christ, modèle du prêtre dans l'oraison.
Discours sur Jésus-Christ, modèle du prêtre dans son application à l'étude.

Table du tome II.

Discours sur Jésus-Christ, modèle du prêtre à l'autel.
Discours sur Jésus-Christ, modèle du prêtre au confessionnal.
Discours sur Jésus-Christ, modèle du prêtre dans la prédication.
Discours sur Jésus-Christ, modèle du prêtre auprès des pauvres.
Discours sur Jésus-Christ, modèle du prêtre auprès des malades.
Discours sur Jésus-Christ, modèle du prêtre à l'endroit des enfants.
Discours sur Jésus-Christ, modèle de la mortification du prêtre.
Discours sur Jésus-Christ, modèle du prêtre dans son obéissance.
Discours sur Jésus-Christ, modèle de la virginité du prêtre.
Discours sur Jésus-Christ dans l'Eucharistie, perpétuel mémorial des vérités méditées pendant la retraite.
Discours de clôture sur la dévotion du prêtre à Marie.

2 vol. in-8°, titre rouge et noir, de xx-342 et 385 pages. Prix : 12 fr.

Le Trésor du Prêtre, répertoire des principales choses que le prêtre doit savoir et pratiquer pour se sanctifier et sanctifier les autres, par le R. P. Mach, jésuite ; traduit et considérablement augmenté de notions sur la liturgie, le droit canonique, la théologie pastorale, la théologie morale pratique et l'éloquence sacrée, par Moroni, camérier du Pape ; Paccetti, examinateur apostolique, et les PP. Gury, Guérin et Centurione, jésuites. Seule édition et traduction contenant ces précieux documents. Approuvé par Mgr l'Evêque de Barcelone et par la Sacrée Congrégation des Rites.

2 forts vol. in-8° de 595 et 640 pages, 12 fr.

Le Sacerdoce, conférences prêchées à l'Oratoire, par Mgr Isoard, présentement évêque d'Annecy.

RÉSUMÉ DE LA TABLE DES MATIÈRES

Tome I.

Conférence de la Sainte Cléricature, — de l'Ordre de Portier, — de l'Ordre de Lecteur, — de l'Ordre d'Exorciste, — de l'Ordre d'Acolyte, — de l'Ordre de sous-diacre.
Conférence I. Sur l'Ordre du sous-Diaconat. — II. Sur l'Ordre du Diaconat. — III. Sur l'Ordre de Prêtrise.

Tome II.

Conférence sur l'Ordre de Prêtrise, — Sur l'Episcopat, — sur l'Evêque.
Conférence : le Cardinal, — le Souverain Pontife.

2 vol in-12 de 481 et 403 pages, titre rouge et noir. Prix : 7 fr.

Manrèze du Prêtre (3e édition), par le R. P. Caussette. *Traité complet de Spiritualité sacerdotale, approprié aux besoins actuels du Clergé,* en vingt-quatre discours, formant un nouveau plan de retraite, avec appendices correspondant à chaque sujet, et composés de textes choisis, de citations et de consultations morales, pour fournir matière de réflexions entre les divers exercices. — Mine féconde de Méditations et de Lectures spirituelles pour les prêtres.

2 forts vol. in-8°, de près de 600 pages chacun. Prix : 12 fr.

TABLE DU 1er VOLUME : Préface. — I. Le Prêtre Dieu et homme. — Nos rapports avec Dieu. — Le prêtre exemplaire divin. — II. *Beati mundo corde.* — Nos devoirs envers nous-Mêmes. — Le prêtre confesseur. — III. Le prêtre et l'Eucharistie. — Devoirs du prêtre envers ses supérieurs. — Le prêtre sauveur. — IV. Le prêtre pasteur. — Nos rapports avec nos confrères. — Le prêtre prédicateur.

TABLE DU 2e VOLUME : I. Le prêtre réparateur. — Vertus sociales du prêtre. — Le prêtre ministre du surnaturel. — II. Le prêtre et Marie. — Rapports du prêtre avec le monde. — Le prêtre et l'Eglise. — III. Le prêtre sur la croix. — Le prêtre administrateur. — Le prêtre au tombeau. — IV. Le prêtre en paradis. — La persévérance du prêtre. — *Nos ergo diligamus Deum.*

Le Sacerdoce dans Notre-Seigneur Jésus-Christ et dans les Prêtres, par l'abbé M.-T. Guyot, curé-doyen de la Fère-Champenoise (Marne).

1 vol. in-18 de 266 pages, 1 fr.

Méditations sacerdotales, Clero tum sæculari tum regulari accommodatæ, Auctore F. X Schouppe, S. J.

2 beaux in-8° de VIII-443 et 436 pag. Prix : 10 fr.

Pour faciliter à MM. les Ecclésiastiques l'acquisition de ces ouvrages, nous accordons la faculté de ne payer que CINQ FRANCS par mois.